



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

**Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 09/2017
Demande de crédit de CHF 39'000.- TTC Aménagement d'un sentier piétonnier de
contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue.**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 14 août 2017, avec Monsieur le Municipal Patrick Hübscher accompagné de Monsieur Christian Vuilliomonet, chef de service des infrastructures, puis a délibéré à la suite de cette entrevue.

La commission tient à les remercier pour leur disponibilité et leurs réponses à nos demandes de précisions.

1. Remarque Préliminaire :

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis :

Intégration au plan d'investissement : cet objet ne fait pas partie du plan d'investissements.

Budget : Le montant total du préavis de CHF 39'000.-TTC résulte de l'examen de soumissions. La commission des finances estime le descriptif réaliste.

Modalités de financement : Le financement de ce préavis est prévu par la trésorerie.

Amortissement : L'amortissement de cet investissement s'effectue sur 30 ans courant pour ce type de travaux.

Risques particuliers liés à cet investissement : Aucun risque financier particulier n'est lié à cet investissement.

Demande de crédit de CHF 39'000.- TTC Aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la Route de St-Cergue.

3. Conclusion :

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal No 09/2017 tel que proposé par la Municipalité :

1. d'adopter le préavis municipal No 09/2017 concernant la demande de crédit de CHF 39'000.-TTC pour l'aménagement d'un sentier piétonnier de contournement destiné à éviter le virage cantonal de la route de St-Cergue ;
2. d'accorder un crédit de CHF 39'000.- TTC pour le financement de cet objet ;
3. de financer ce dernier par la trésorerie ;
4. d'amortir cet objet sur 30 ans.

Arzier-Le Muids, le 14 août 2017

Pour la Commission des Finances :

Méliné VINCENT,



Didier HERMANN,



Michel PANNATIER,

Excusé

Jean-Marie WEYER



Christian BRÜGGER



Rapporteur